

**Conseil Municipal du mercredi 23 septembre 2026 à 19 heures 00  
Délibération N° 2026-0070**

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Philippe, Maire.

|                                     |                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents :                          | ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIERRE Sandrine, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, MELL Noémie, MELL Yvan, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, SANTIER Julie. |
| Absents :                           | MORE Virgile                                                                                                                                                                                              |
| Procurations                        | LE GALL Jean-François donne procuration à CLOAREC Mickaël.                                                                                                                                                |
| Afférents au conseil municipal :    | 15                                                                                                                                                                                                        |
| Nombre de conseillers en exercice : | tous les conseillers en exercice                                                                                                                                                                          |
| Présents :                          | 13 votants et 1 procuration                                                                                                                                                                               |
| Date de convocation :               | 17 septembre 2026                                                                                                                                                                                         |
| Secrétaire de séance :              | SANTIER Julie                                                                                                                                                                                             |

**OBJET : Vente parcelles**

Monsieur Le Maire expose que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A numéros 27, 29, 471, 34 pour une superficie de 25 790 m<sup>2</sup> situées sur la commune de Guerlesquin. Et les parcelles ZE 66 et ZE 86 situées sur la commune de Plouégat Moysan pour une surface de 15 330 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire propose de vendre ces parcelles au prix de 18 000 €. Les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de mettre en vente les parcelles cadastrées suivantes section A numéros numéros 27, 29, 471, 34 situées sur la commune de Guerlesquin et les parcelles ZE 66 et ZE 86 situées sur la commune de Plouégat Moysan au prix de 18 000 € pour une superficie totale de 41 120 m<sup>2</sup>.

D'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre les différentes démarches afin que cette vente puisse être effective.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Julie SANTIER.



Le Maire,  
Philippe ADAM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).